

Mouvements involontaires due à la prise de médicaments

Thème

De nombreux médicaments peuvent provoquer des mouvements involontaires. Ce phénomène est également connu sous le nom de [dystonie](#).

De quoi s'agit-il ?

Les mouvements incontrôlés sont des mouvements qui apparaissent spontanément, indépendamment de votre volonté. En d'autres termes, vous ne les contrôlez pas. Ces mouvements résultent d'une contraction persistante ou intermittente des muscles. Ils donnent lieu à des mouvements anormaux, à des postures anormales ou aux deux.

Cela peut se produire dans un seul muscle, dans un groupe de muscles ou dans tout le corps.

Mouvements involontaires en tant qu'effet secondaire de médicaments

Ces mouvements involontaires peuvent être un effet secondaire de médicaments. Il s'agit de médicaments utilisés par de nombreuses personnes, tels que les médicaments contre la dépression (antidépresseurs), les somnifères, les médicaments contre la psychose (antipsychotiques), mais aussi les analgésiques, les sirops contre la toux ou les médicaments contre les nausées et les vomissements.

La dystonie peut être angoissante et douloureuse et avoir un impact important sur le patient, tant sur le plan physique que psychologique. Dans des cas exceptionnels, elle peut mettre la vie du patient en danger. Tout cela est lié au fait que la dystonie est souvent reconnue et traitée trop tardivement. En effet, la probabilité qu'elle apparaisse comme un effet secondaire est très faible pour la plupart des médicaments, et le tableau clinique est très complexe. C'est pourquoi la dystonie est souvent diagnostiquée trop tard.

Envie d'en savoir plus ?

À la demande du Fonds pour la Dystonie secondaire, la Fondation Roi Baudouin a publié une [brochure](#) et une courte [vidéo](#) sur les mouvements involontaires lors de la prise de médicaments. Vous y trouverez plus d'informations sur ce problème et pourrez mieux le reconnaître. Cela permettra aux patients d'obtenir un diagnostic plus rapidement et d'être pris en charge de manière plus appropriée.

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.